



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Enquête publique unique préalable à une demande de défrichement et de permis de construire pour un projet d'édification d'une centrale photovoltaïque sur la commune de LESPERON.

Demandeur : Monsieur Benjamin TINTIGNAC
Représentant de la SAS ENOVA PV 2
10 Les Docks Place de la Joliette
13002 Marseille 2ème Arrondissement

Une enquête publique unique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Lesperon, siège de l'enquête publique, durant 32 jours consécutifs, **du lundi 18 mars 2024 (08h30) au jeudi 18 avril 2024 (18h00)**.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation de défrichement et de permis de construire.

Monsieur Daniel DECOURBE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Madame Anne GUCHAN-DORLANNE en qualité de suppléante, par décision n° E24000010/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 8 février 2024.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment les demandes de défrichement, l'étude d'impact, le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale :

- sur support papier : à la mairie de Lesperon, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00;
- sur un poste informatique : à la mairie de Lesperon, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet des services de l'État dans les Landes : à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications – Publications légales – Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, **du lundi 18 mars 2024 (08h30) au jeudi 18 avril 2024 à 18h00**, être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Lesperon, siège de l'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- envoyées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie Lesperon, siège de l'enquête publique – 54 place Saint-Pierre - 40260 Lesperon ;

- transmises par courriel à ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr **avant le jeudi 18 avril 2024 à 18h00**. Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP Défrichement/PC LESPERON) ».

Monsieur Daniel DECOURBE recevra le public à la mairie de Lesperon aux dates et heures suivantes :

- Lundi 18 mars 2024 : de 08h30 à 12h00
- Mercredi 3 avril 2024 : de 14h00 à 17h00
- Jeudi 18 avril 2024 : de 15h00 à 18h00

Une réunion d'information et d'échange, présidée par Monsieur Daniel DECOURBE, commissaire enquêteur, est organisée **le lundi 18 mars 2024 à 19h00** à la mairie de Lesperon, en présence du maître d'ouvrage.

Toute information sur ladite demande pourra être sollicitée auprès du maître d'ouvrage, Monsieur Thomas SENANT – 45 avenue du Président JF Kennedy – 64200 BIARRITZ – thomas.senant@enoe-energie.fr.

Dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra à Madame la préfète des Landes son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la mairie de Lesperon, siège de l'enquête publique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes – service nature et forêt (SNF) (05 58 51 30 60) et service aménagement et risques (SAR) (05 58 51 30 73) – et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.